



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2021-0003

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 4 mai 2021 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham. En conformité avec les règles sanitaires, la séance sera fermée au public. Toutefois, la Municipalité rend disponible sur son site internet à www.brigham.ca dans les jours suivant leur tenue, l'enregistrement de la séance.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :
DM 2021-0003.

Nature et effets de la demande DM 2021-0003 :

Permettre l'implantation d'un spa à 0,4 mètres du mur de la maison lorsque la norme selon l'article 84 du Règlement sur le zonage est de 1,5 mètre minimum.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 521 685 du cadastre du Québec (matricule 5815-14-8911) au 1490, chemin Magenta Ouest, à Brigham.

Considérant les mesures de santé publique, tout intéressé pourra communiquer avec le conseil municipal par écrit en indiquant le numéro de dérogation mineure 2021-0003 dans l'objet :

- Courriel : dg@brigham.ca;
- Fax : 450-263-8380;
- Memo écrit déposé dans le bac gris à l'entrée de l'Hôtel de Ville dans le bac gris.

Donné à Brigham, ce 16 avril 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat